

SITOGRAPHIE

AIDES FINANCIERES POUR LA SCOLARITE

Différentes Bourses

Toutes les aides

SERVICE PUBLIC

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67>

Bourse des Collèges

SERVICE PUBLIC

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984>

Bourse des Lycées

SERVICE PUBLIC

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>

Bourse des Etudiants

CROUS LORRAINE

<http://www.crous-lorraine.fr/>

Allocation de rentrée scolaire

CAF Caisse d'Allocations Familiales

<https://www.caf.fr/> L'allocation de Rentrée Scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans.

Fonds sociaux

Fonds sociaux collégiens et lycéens

SERVICE PUBLIC

<http://vosdroits.service-public.fr/> aides destinées à répondre aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité et de vie scolaire de leur enfant. Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires.

Aides pour la cantine

SERVICE PUBLIC

<http://vosdroits.service-public.fr/> Les familles d'enfants collégiens ou lycéens peuvent, sous certaines conditions, obtenir une aide financière pour payer la cantine

Précarité

NUMERO D'URGENCE POUR ETUDIANTS PRECAIRES

0806 000 278 un numéro d'urgence mis en place depuis le 10 janvier 2020 pour lutter contre la précarité étudiante. Du lundi au vendredi, de 9h à 17h, des conseillers pourront te renseigner sur les différentes aides existantes et sur les démarches à effectuer pour obtenir un soutien financier.